# Règlement des cours - Mariela Mobilla

# 1. Inscription

L'inscription se fait en ligne et n'est effective qu'à réception du paiement.

Par l'inscription, les élèves (ou leurs parents) attestent avoir lu et accepté le présent règlement.

En cas d'inscription en cours d'année, le tarif est calculé au prorata du mois en cours.

Les élèves doivent être réinscrits chaque année.

Lors de l'inscription, une taxe annuelle de 20 CHF est à payer.

Le nombre minimum d'élèves par cours est de 6. Si ce seuil n'est pas atteint, un autre horaire pourra être proposé.

L'inscription peut être résiliée à tout moment, mais elle n'est pas remboursable.

# 2. Interruption des cours

Toute démission doit être communiquée par e-mail à info@marieladanse.ch avant le 31 décembre pour le second semestre.

Les démissions par oral, SMS, WhatsApp ou autre ne sont pas prises en compte.

Passé ce délai, l'intégralité du montant prévu est due pour la période concernée.

## 3. Cours manqués

Les cours manqués ne sont ni remboursés ni rattrapés.

En cas de force majeure (accident, maladie avec arrêt prolongé), un certificat médical peut permettre un rattrapage.

### 4. Présence et absences

Il est recommandé d'arriver 5 minutes avant le début des cours, en respectant le silence pour les autres groupes.

Le suivi régulier est important pour progresser. Merci d'avertir en cas d'absence, par appel ou message à la professeure.

Les parents et accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours, afin de limiter les distractions. Vous pouvez entrer dans la salle 5 minutes avant la fin du cours.

Il est interdit de filmer ou de photographier un élève ou un groupe pendant les cours sans l'accord de la professeure.

### 5. Tarifs

Frais d'inscription annuels : 20 CHF

1 cours par semaine (1h): 400 CHF / semestre ou 750 CHF / année

1 cours par semaine (45 min): 350 CHF / semestre ou 700 CHF / année

### Rabais pour :

- 2 cours par semaine
- Membres d'une même famille vivant sous le même toit

### 6. Paiement

La saison est divisée en deux semestres :

- Hiver : début septembre à fin janvier
- Été : début février à fin juin

#### Modalités de paiement :

- Annuel: paiement avant le 1er septembre
- Semestriel : paiements avant le 1er septembre et le 1er février
- Mensuel (4 tranches): majoration de 3 CHF, premier paiement avant le 1er septembre

### Autres infos :

- Une leçon d'essai est offerte, mais facturée si inscription confirmée.
- Un supplément de 5 CHF sera facturé pour chaque mois de retard.
- Après 3 rappels sans paiement, une mise en poursuite sera engagée. Ce document fait office de reconnaissance de dette (art. 82 LP).
- Moyens de paiement : Code QR / Carte bancaire

# 7. Calendrier et congés

Les cours débutent le mardi 2 septembre.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés du canton de Fribourg.

## 8. Assurances

Chaque élève (ou ses parents) est responsable de souscrire à une assurance maladie et accident couvrant les activités liées aux cours.

# 9. Tenue

L'élève doit porter la tenue indiquée avant le premier cours.

Les baskets d'extérieur sont strictement interdites dans la salle.

# 10. Droit à l'image

Sauf avis contraire écrit, toute photo ou vidéo prise pendant les cours ou spectacles pourra être utilisée à des fins de communication ou promotion.

# **Annexe - Coordonnées bancaires**

Merci d'effectuer le paiement pour valider votre inscription.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du paiement.

### Coordonnées bancaires :

IBAN: CH31 8080 8001 7719 2774 3

Titulaire: Mariela Patricia Mobilla - Danse

Adresse: Chemin du Closin 6, 1666 Villars-sous-Mont

**■** Motif du versement obligatoire :

Prénom et nom de l'élève (exemple : Emma Berset)

Merci de bien indiquer le nom de l'élève lors du paiement pour faciliter le traitement de votre inscription.